

DOSSIER DE SUIVI APRÈS AUDIENCE

LYCÉE BLAISE-CENDRARS — SEVRAN

DSDEN 93 / RECTORAT DE CRÉTEIL

Moyens humains, santé scolaire, effectifs, continuité pédagogique, orientation et dialogue

Audience tenue le 8 octobre 2026 à 13 h 30 · compte rendu officiel demandé

Mise à jour après l'Assemblée générale des élèves du 8 octobre 2026

Version du 9 octobre 2026 · Les versions du 7 octobre sont conservées en archive

1. Méthode de fiabilité et statut des informations

Cette mise à jour n'assimile pas une remontée d'élève à un fait établi. Chaque élément doit être lu selon son niveau de vérification et l'autorité compétente.

Niveau	Signification
Confirmé officiellement	Courriel, réponse écrite ou document public émanant de l'autorité compétente.
Documenté par une source identifiable	Document public, source syndicale ou pièce déjà citée ; la nature de la source est précisée.
Remontée interne	Constat ou difficulté rapporté par des élèves, enseignants ou personnels ; à objectiver si nécessaire.
Témoignage	Récit individuel ou collectif sur un événement ; il doit être documenté et, pour les faits graves, transmis aux autorités compétentes.
Chiffre à vérifier	Nombre avancé en AG ou dans une source non administrative ; il ne devient pas une donnée officielle tant qu'il n'est pas confirmé.
Revendication	Demande formulée par le collectif ; sa publication ne signifie ni validation du constat ni acceptation de la mesure.

Règle spécifique : les témoignages de l'AG relatifs aux interventions des forces de l'ordre ne sont jamais présentés comme des faits judiciairement ou administrativement établis.

2. Ce qui change après l'AG du 8 octobre

L'Assemblée générale officielle des élèves s'est tenue de 11 h à 12 h. Les nouvelles remontées ont été comparées aux 150 fiches déjà existantes : 13 fiches réellement nouvelles ont été ajoutées ; les autres sujets ont été fusionnés ou renforcés afin d'éviter les doublons. Le répertoire public compte désormais 163 fiches.

- Santé scolaire : solution transitoire et durable pour l'infirmerie, protocole de malaise/urgence et accès aux services médico-sociaux.
- Effectifs : communiquer les chiffres officiels par classe et préciser la méthode employée pour toute notion de capacité ou de sureffectif.
- Enseignants : état des postes/absences/remplacements, priorité aux enseignements obligatoires ou à fort coefficient, continuité et rattrapage soutenable.
- Organisation pédagogique : groupes de spécialité, option européenne et accès direct à un interlocuteur de l'Éducation nationale.
- Bâti : relayer à la Région les problèmes ayant un impact sur les enseignements sans présenter la DSDEN comme compétente pour les travaux.

3. Sécurité et mobilisations : témoignages à documenter

Statut : témoignages recueillis en AG, non présentés comme des faits établis. Plusieurs élèves ont rapporté l'usage de gaz lacrymogène, des interventions avec chevaux, des blessures, des insultes ou intimidations, notamment envers des personnes filmant. Le collectif demande que ces récits puissent être recueillis officiellement, accompagnés de pièces lorsque les personnes concernées le souhaitent, et examinés par l'autorité compétente.

Rôle demandé à la DSDEN / au rectorat : si ces faits ne relèvent pas de leurs compétences, indiquer clairement vers quelle autorité les élèves concernés doivent être orientés et veiller à ce que le climat scolaire reste apaisé.

Demande	Formulation retenue
Enquête / réponses officielles	Examiner les témoignages documentés et préciser les voies de signalement et les suites possibles.
Victimes / témoins	Donner un canal clair pour transmettre récits datés, photos ou vidéos sans publier de données personnelles.
Captation d'images	Fournir une information écrite sur le cadre légal, ses limites et les voies de recours en cas de contestation.
Prévention / apaisement	Mettre en place des interlocuteurs et modalités de désescalade avant de nouveaux rassemblements.

4. Compte rendu attendu de l'audience du 8 octobre

- Le collectif a demandé le compte rendu, relevé de conclusions ou, à défaut, une réponse écrite listant les sujets pris en charge, les transmissions, les interlocuteurs et les échéances.
- Aucune mesure n'est marquée comme acquise dans ce dossier tant qu'elle n'est pas confirmée par écrit ou vérifiée dans les faits.

5. Tableau complet des demandes relevant directement ou conjointement de la DSDEN / du rectorat

31 fiches du répertoire public concernent directement ou conjointement cette institution. Les doublons interinstitutionnels sont assumés lorsqu'ils correspondent à des rôles différents.

Sécurité / mobilisation

N°	Sujet	Demande	Contexte / suivi
152	Signalement officiel des victimes et témoins	Mettre à disposition une procédure claire permettant aux élèves victimes ou témoins de transmettre un récit daté, des pièces utiles et leurs coordonnées à l'autorité compétente, avec information sur les suites et dispositifs d'accompagnement. Délai : Procédure et interlocuteurs sous 15 jours.	Des élèves indiquent disposer de témoignages, photographies ou vidéos concernant les mobilisations. Aucun contenu individuel sensible n'est publié sur le site. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — réponse, vérification ou orientation officielle attendue.
154	Prévention et apaisement lors des prochaines mobilisations	Préparer, avec les interlocuteurs compétents, un cadre de prévention et de désescalade : contacts identifiés, règles comprises, protection des personnes, accès aux secours et modalités de dialogue avant et pendant les rassemblements. Délai : Avant toute nouvelle mobilisation importante.	L'AG a fait apparaître une forte colère après les incidents rapportés. Les représentants ayant rédigé le compte rendu défendent une mobilisation pacifique et demandent des mesures pour éviter toute nouvelle escalade. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — réponse, vérification ou orientation officielle attendue.

Cours et moyens humains

N°	Sujet	Demande	Contexte / suivi
81	Enseignants - postes vacants	Confirmer la situation officielle actuelle, les disciplines, les recrutements et le calendrier de couverture. Délai : 15 jours	Le SNES-FSU 93 a signalé 2 postes non pourvus à la rentrée ; disciplines à confirmer. AG 8 oct. : L'AG a signalé une matière professionnelle à fort coefficient qui ne serait pas assurée depuis la rentrée ; la DSDEN est invitée à confirmer la discipline et le statut du besoin. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
82	Remplacements	Fournir l'état administratif des besoins ouverts, dates de début, remplacement prévu ou mesure de continuité, avec une attention prioritaire aux matières obligatoires ou à fort coefficient. Délai : 15 jours	Des absences et besoins de remplacement sont signalés ; pas de décompte consolidé par le collectif. AG 8 oct. : Une situation de ce type a été rapportée en AG et doit être vérifiée administrativement. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
83	Continuité pédagogique	Préciser le dispositif de suivi et les mesures transitoires lorsque le remplacement tarde ; prévoir, après une absence prolongée, un rattrapage soutenable et compatible avec les conditions d'apprentissage. Délai : 15 jours	Les élèves doivent savoir comment les heures non assurées sont suivies. AG 8 oct. : L'AG a évoqué des rattrapages très concentrés après une absence prolongée l'année précédente ; cet historique doit être objectif. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
84	Effectif officiel	Communiquer l'effectif officiel au 8 octobre, la répartition par niveau/filière/classe et, si une capacité de référence est utilisée, sa définition et sa valeur. Délai : 15 jours	L'enquête SNES-FSU 93 mentionne 1 079 élèves ; chiffre à confronter à l'administration. AG 8 oct. : L'AG a avancé environ 1 172 élèves pour une capacité d'environ 972 ; ces chiffres sont explicitement à vérifier et ne sont pas présentés comme officiels. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
85	Classes chargées / surnombre	Comparer les effectifs réels aux données académiques, identifier les classes les plus chargées et examiner les marges d'ajustement réalistes, y compris l'ouverture de divisions si elle est justifiée. Délai : 30 jours	Enquête SNES-FSU 93 : environ 200 élèves considérés en surnombre et 9 classes estimées manquantes. AG 8 oct. : Des classes à environ 37 élèves ont été évoquées en AG. L'estimation de 9 classes supplémentaires reste à vérifier. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
86	DHG	Communiquer la DHG officielle, la méthode d'allocation et les marges d'ajustement possibles sans reprendre l'estimation syndicale comme donnée officielle. Délai : 30 jours	SNES-FSU 93 estime environ 270 h supplémentaires nécessaires pour viser des classes à 20. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
87	CPE	Confirmer dotation théorique, effectif pourvu, charge de suivi et possibilité d'un renfort si le besoin est reconnu. Délai : 15 jours	SNES-FSU 93 : 3 CPE, besoin estimé d'un poste supplémentaire. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.

N°	Sujet	Demande	Contexte / suivi
88	AED / vie scolaire	Confirmer dotation, postes pourvus, vacances, organisation et possibilités de renfort. Délai : 15 jours	SNES-FSU 93 : 5 ETP AED, besoin estimé de 5 ETP supplémentaires. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
89	Personnels administratifs de l'État	Communiquer les effectifs théoriques et pourvus relevant de l'État et les vacances éventuelles. Délai : 30 jours	Besoins de fonctionnement à objectiver. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
156	Groupes de spécialité : stabilité et information	Limiter les changements répétés de groupes de spécialité, expliquer les contraintes lorsqu'un changement est nécessaire et informer les élèves suffisamment en amont afin d'éviter les ruptures d'organisation. Délai : Bilan et procédure sous 15 jours.	Des élèves ont indiqué en AG avoir changé plusieurs fois de groupe de spécialité sans toujours comprendre la raison ou être informés assez tôt. Le nombre de changements doit être objectivé. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — réponse, vérification ou orientation officielle attendue.
157	Option européenne : conditions de préparation	Vérifier que l'organisation, les compétences mobilisées et les volumes d'enseignement permettent aux élèves de préparer effectivement l'épreuve finale de la section européenne ; identifier rapidement toute difficulté et la solution adaptée. Délai : Diagnostic sous 15 jours.	Des élèves ont exprimé en AG une inquiétude sur les conditions de préparation de l'option européenne. Le site ne porte pas d'appréciation personnelle sur un enseignant et demande une vérification pédagogique objective. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — réponse, vérification ou orientation officielle attendue.

Dialogue et suivi

N°	Sujet	Demande	Contexte / suivi
103	Climat scolaire / harcèlement / cyberharcèlement	Rappeler les dispositifs de signalement, médiation et traitement, ainsi que l'articulation avec l'établissement et les services départementaux. Délai : 15 jours	Les élèves doivent pouvoir signaler des intimidations ou menaces dans un cadre protecteur. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
104	Dialogue lycéen	Indiquer les interlocuteurs académiques de la vie lycéenne et prévoir, lorsque cela est possible, un temps d'écoute direct permettant aux élèves d'exposer des problèmes collectifs ou individuels relevant de l'Éducation nationale. Délai : 30 jours	La mobilisation doit déboucher sur un dialogue durable. AG 8 oct. : L'AG a demandé que des représentants de l'Éducation nationale puissent entendre directement certaines difficultés. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
155	Temps d'écoute direct avec l'Éducation nationale	Prévoir un interlocuteur ou un temps d'échange direct permettant aux élèves de présenter des difficultés collectives et, lorsque le cadre s'y prête, d'être orientés pour des situations individuelles relevant de l'Éducation nationale. Délai : Modalités proposées sous 30 jours.	Des élèves ont demandé en AG que des représentants de l'Éducation nationale puissent venir entendre directement certaines difficultés, en complément des échanges avec la direction. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — réponse, vérification ou orientation officielle attendue.

Locaux et accessibilité

N°	Sujet	Demande	Contexte / suivi
105	Bâti affectant l'enseignement	Préciser comment la DSDEN/rectorat peut signaler ou relayer auprès de la Région les difficultés ayant un impact direct sur les enseignements. Délai : 30 jours	Le bâti relève de la Région, mais certaines situations peuvent affecter l'organisation pédagogique. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.

Orientation

N°	Sujet	Demande	Contexte / suivi
93	Conseillère/conseiller d'orientation (PsyEN EDO) / CIO	Préciser la conseillère/le conseiller d'orientation (PsyEN EDO) et le CIO de secteur, son temps d'intervention dans le lycée, les créneaux individuels et la capacité d'accompagnement des Terminales. Délai : 15 jours	Les élèves demandent un véritable accompagnement d'orientation et psychologique, pas seulement des informations générales. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
94	CIO	Communiquer clairement le CIO de rattachement, les coordonnées, les créneaux et les modalités d'accès individuel. Délai : 7 jours	Le CIO doit pouvoir accueillir gratuitement et conseiller les lycéens. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
98	Orientation Terminale	Présenter les permanences, entretiens, ateliers, temps dédiés et dispositifs académiques disponibles. Délai : 30 jours	Besoin d'accompagnement renforcé avant et pendant Parcoursup. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
99	Parcoursup - donnée 43 %	Confirmer ou infirmer avec une définition méthodologique : candidats, propositions à quelle date, acceptations, situations sans proposition. Délai : 30 jours	Chiffre interne non vérifié. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
100	Parcoursup - accompagnement	Préciser accompagnement des élèves sans proposition, recours, CAES et articulation avec les services d'orientation. Délai : 30 jours	Au-delà du chiffre, les élèves veulent des solutions concrètes. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
101	Égalité des chances	Identifier les dispositifs académiques, cordées, accompagnements ou moyens supplémentaires objectivement mobilisables. Délai : Année scolaire	Cumul de difficultés matérielles et humaines signalées dans un établissement de Seine-Saint-Denis. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
106	Revendications nationales	Consigner ces demandes et indiquer, lorsque pertinent, leur transmission au niveau académique ou ministériel. Délai : Suivi	Certaines demandes, notamment une réforme de Parcoursup, ne relèvent pas du département. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.

Santé et inclusion

N°	Sujet	Demande	Contexte / suivi
90	Infirmière scolaire	Confirmer la couverture, les permanences, une solution transitoire et un calendrier d'affectation durable ; préciser le protocole pour un élève malade ou victime d'un malaise. Délai : 7 jours	Absence d'infirmière signalée par élèves et enquête syndicale. AG 8 oct. : L'absence d'infirmière et un malaise ayant nécessité un appel aux secours ont été rapportés lors de l'AG ; le malaise doit être vérifié par les éléments de l'établissement. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
91	Médecin de l'Éducation nationale	Identifier le service couvrant Blaise- Cendrars, modalités de saisine et disponibilité réelle. Délai : 15 jours	Médecin scolaire signalé comme insuffisamment accessible. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
92	Santé mentale - protocole 2026	Confirmer son existence/état de mise en œuvre à Blaise-Cendrars, les personnes ressources et la chaîne d'orientation vers les soins. Délai : 15 jours	Le cadre national prévoit dans chaque lycée un protocole « santé mentale : du repérage à la prise en charge ». Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
95	Assistant(e) de service social	Préciser l'assistant(e) de service social chargé(e) du lycée, son temps de présence et les modalités de rendez- vous confidentiel. Délai : 15 jours	Besoin d'écoute et d'accompagnement sur les difficultés sociales, familiales, économiques ou scolaires. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
96	Décrochage / persévérance	Préciser référent décrochage, GPDS, MLDS/FoQualE et modalités de saisine pour les élèves à risque. Délai : 30 jours	Fatigue, difficultés d'orientation et risques de rupture doivent pouvoir être pris en charge. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
97	Suivi individualisé	Présenter les dispositifs mobilisables et la coordination entre CPE, professeur principal, PsyEN, service social et santé. Délai : 30 jours	Des élèves demandent davantage de suivi lorsqu'ils cumulent difficultés scolaires, sociales ou d'orientation. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.
102	Inclusion / handicap	Préciser les moyens AESH/coordination et les procédures en cas de rupture ou d'insuffisance d'accompagnement, sans divulguer de données individuelles. Délai : 30 jours	La continuité d'accompagnement des élèves à besoins particuliers doit être garantie. Statut : Demande active au 9 octobre 2026 — aucune réalisation n'est considérée comme acquise sans élément vérifiable.

Sources et pièces de référence

- Dossiers institutionnels du collectif datés du 7 octobre 2026, conservés en archive dans le paquet du site.
- Compte rendu interne de l'Assemblée générale des élèves du 8 octobre 2026.
- Courriels et messages institutionnels conservés par le collectif ; leur contenu n'est présenté comme engagement que lorsqu'il est explicite.
- Répertoire public des revendications mis à jour le 9 octobre 2026 (163 fiches).
- Audience du 8 octobre 2026 à 13 h 30 à la DSDEN 93 ; compte rendu/relevé de conclusions demandé après la rencontre et toujours attendu au moment de cette version.

Document non officiel du collectif d'élèves mobilisés. Il vise à rendre les demandes traçables et à éviter la confusion entre revendication, témoignage, réponse reçue et réalisation vérifiée.